

DERNIERE

GRÈVE

du 24 janvier 2008

Le SIAES, membre du SIES et de la CAT-Education, appelle à la grève le **jeudi 24 janvier 2008** sur le thème prioritaire de la **REVALORISATION INDICIAIRE de TOUS les personnels de l'Éducation Nationale**, compte tenu de la perte de pouvoir d'achat constatée depuis des années et reconnue tant par le Ministre que par le Président de la République.

Cette revalorisation était annoncée comme la contrepartie de la suppression massive de postes : *« les moyens ainsi dégagés seront réinvestis dans l'éducation et la revalorisation des carrières »*.

Or il n'en est rien et on nous propose une *« individualisation de la progression du pouvoir d'achat »* qui ne saurait être acceptée que si une mesure d'ordre général était préalablement appliquée.

Dans ces conditions le SIAES et les syndicats de la CAT-Education (SIES, SAGES, SNAIMS) considèrent comme justifié l'appel à une action collective pour signifier au gouvernement l'impérieuse nécessité d'une **revalorisation salariale pour TOUS**, avant d'envisager des mesures particulières pour quelques-uns.

MINUTE

Hypocrisie, quand tu nous tiens !!!

Les stages de Formation Professionnelle Continue ont débuté avant les vacances de Noël. C'est souvent l'occasion de retrouver des collègues d'autres établissements que nous apprécions, afin de partager de bons moments, des réflexions multiples sur nos élèves, nos patrons, nos politiques, la pédagogie, et de temps en temps, nous dissertons même sur « la didactique ».

En effet, le prof d'EPS fait partie d'une grande famille. Tous les sujets sont abordés et chacun y va de son bon mot. Au détour d'une conversation pendant le stage *« Développement de la boule molle en milieu difficile »* tout le monde se retourne et fusille du regard un prof d'EPS entouré d'un petit groupe.



Ce prof vient de donner son avis sur le devenir de l'UNSS par rapport à la conjoncture actuelle et réitéré la position du SIAES : **alignement à 18 et 15 heures des collègues d'EPS**, avec une nouveauté : 18h ou 15h, peut être sans A.S. (inimaginable pour une organisation bien connue du paysage syndical des professeurs d'EPS, très représentée ce jour-là).

Pour notre prof, la destruction perverse de l'UNSS est en marche depuis l'attaque opérée par le décret de ROBIEN, qui transformait les 17 heures + 3 heures de forfait UNSS statutaires et indivisibles, en 20 heures d'enseignement, avec pour besoin de service un forfait de 3 heures d'UNSS, si l'effectif de la section le justifiait. Attaque renforcée par la lettre de M. DE GAUDEMARD du 18 octobre 2007 sur le projet d'évolution de l'association sportive : *« Dans la continuité de cette démarche, le projet académique 2007-2010 est construit autour d'objectifs de performance à atteindre d'ici 2010 : le pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive doit dépasser 28% en collège, 20% en LEGT et 17% en LP »*

Quota « utopique » qui va obliger la plupart des animateurs d'Associations Sportives à tricher pour obtenir des effectifs fantômes, sous peine de se voir attribuer arbitrairement trois heures d'enseignement, ce qui serait inacceptable : **il n'y a aucune raison que les collègues d'EPS travaillent plus que les collègues d'autres matières.**

D'autant que l'accompagnement éducatif a ouvert la boîte de pandore : les effectifs des AS vont fondre comme neige au soleil, dans la mesure où l'on propose des activités sportives gratuites « aux orphelins de 16 heures ». Tous les élèves de collège pourront profiter de ces activités ; dès les premières séances, des élèves licenciés nous confiaient qu'il n'y avait plus aucune raison d'adhérer à l'UNSS.

Une multitude de forfaits viendront à disparaître très rapidement et seront inévitablement transformés, à moyen ou long terme, en heures d'enseignement. Il faut alors envisager une modification du statut du prof EPS en se concentrant sur l'alignement à 18 heures (malheureusement ou heureusement) sans A.S, **comme l'avait proposé J. LANG en 2000** (proposition refusée en bloc par le fameux syndicat représentatif de l'EPS dans notre académie, sans en avoir discuté avec la base ; la seule revendication de ce syndicat est, aujourd'hui encore, de maintenir coûte que coûte l'UNSS dans son entité actuelle, **sans se soucier de ce que cette lutte aurait comme impact sur beaucoup d'enseignants : perte de forfaits**) .

Le prof et le petit groupe sont hués, quasiment sommés de se repentir, car le simple fait d'envisager un prof d'EPS à 18 heures sans forfait UNSS semble odieux. Notre enseignant a beau argumenter et essayer d'avoir le soutien d'une majorité de personnes acquiescentes à sa cause la semaine précédente lors d'une rencontre UNSS, la présence de personnes très influentes ne permet pas la franchise. On a peur, on ne peut quand même pas aller contre cette organisation puissante qui régit le corps des profs EPS.

Je ne veux plus entendre : « Ta proposition, personne ne peut être contre, mais on ne peut pas le dire » ou « J'ai peur de la réaction des DIRIGEANTS » ou encore « Je ne peux pas signer ta pétition, tu te rends compte... »

Il serait temps que ces « disciples » réagissent et nous rejoignent pour nous aider à obtenir l'alignement des profs EPS sur les autres certifiés et agrégés, **comme suite logique de l'abaissement du temps de service à 18H des Arts Plastiques et de l'Éducation Musicale en 2002**. Même si l'UNSS disparaît, chacun sait qu'un prof d'EPS continuera à proposer aux élèves des activités sportives entre midi et deux heures, voire le soir de 16 heures à 18 heures. **Ce travail facultatif entrera alors dans le dispositif d'accompagnement éducatif et devra être rémunéré en HSE, voire en HSA.**

Christophe Corneille

Étude de cas au collège F. LEGER de Berre l'Étang

Équipe d'EPS de 6 enseignants dynamiques, projet A.S modifié, pour coller aux caractéristiques et spécificités du collège, augmentation de près de 40 % de licenciés en 2 ans. Malgré tout, pendant l'affaire De ROBIEN, un enseignant a été arbitrairement désigné pour effectuer 20 heures d'enseignement (forfait perdu alors, puis récupéré après l'abrogation du dit décret).

A ce jour, nous atteignons difficilement les 15% de détenteurs d'une licence ; difficile de faire mieux, à moins d'obliger les élèves à se licencier, payer leur adhésion avec les crédits EPS (nous nous y refusons), nous ne voyons pas comment nous pourrions atteindre les objectifs de M. DE GAUDEMARD.

Qu'advient-il alors à ces 6 enseignants en 2010 ?

sommaire

- p. 1 Hypocrisie, quand tu nous tiens !!! Dernière Minute !
- p. 2 Éloge de la schizophrénie / Promotion d'Échelon 2007-08
- p. 3 Votre carrière : la notation administrative
- p. 4 Audience avec le Recteur, le volet TZR
- p. 5 Audience Recteur, l'EPS et le BAC 2008 / Les Brèves
- p. 6 Audience avec le Recteur, questions diverses

le SIAES vous souhaite une bonne Année 2008